



SOMMAIRE

Page.

*Hommage à la mémoire de M. I. M. Pedanyouk, représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine à la Cinquième Commission . . . 121*

*Président: M. Najib BOUZIRI (Tunisie).*

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE M. I. M. PEDANYOUK, REPRESENTANT DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE A LA CINQUIEME COMMISSION

1. Le PRESIDENT rend hommage à la mémoire de M. Ivan M. Pedanyouk, dont la Commission avait pu, en très peu de temps, apprécier les qualités éminentes. Il présente ses condoléances et celles de la Commission tout entière à la délégation ukrainienne, au Gouvernement de la République socialiste soviétique d'Ukraine et à la famille du défunt.

*Sur la proposition du Président, les membres de la Commission observent une minute de silence en hommage à la mémoire de M. Pedanyouk.*

2. M. CZARKOWSKI (Pologne), au nom des délégations des pays socialistes, M. QUIJANO (Argentine), au nom des délégations des pays d'Amérique latine, M. S. K. SINGH (Inde), au nom des délégations des pays d'Asie, M. ALLAM (République arabe unie), au nom des délégations des pays arabes, M. GANEM (France), au nom des délégations des pays d'Europe occidentale, M. SANU (Nigéria), au nom des délégations des pays d'Afrique, et M. FRELINGHUYSEN (Etats-Unis d'Amérique) rendent hommage à la mémoire de M. Pedanyouk et expriment à la délégation ukrainienne, au Gouvernement de la République socialiste soviétique d'Ukraine et à la famille du défunt leurs sincères condoléances.

3. M. BANNIER (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente les condoléances du Comité consultatif à la délégation ukrainienne.

4. M. BYKOV (République socialiste soviétique d'Ukraine) remercie les représentants qui ont pris la parole et dit qu'il transmettra leurs condoléances au Gouvernement ukrainien et à la famille du défunt.

5. A la demande de M. BANNIER (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), le PRESIDENT propose de lever la séance en signe de deuil.

*Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 15 h 35.

